

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 17 mars 2025

Projet de règlement NGT : Les membres du Collectif en faveur de l'innovation variétale se félicitent de la position du Conseil de l'Union européenne

Le 14 Mars 2025, les États membres de l'UE sont parvenus à s'accorder sur une approche générale du projet de règlement relatif aux nouvelles techniques génomiques (NGT). Ce succès, qui doit être entériné lors d'une prochaine réunion du Conseil de l'UE, permet de se projeter vers le trilogue entre instances européennes pour un cadre réglementaire clair et opérationnel sur le sujet.

Depuis 2021, un processus de réglementation des nouvelles techniques de sélection appelées NGT a été lancé par la Commission européenne afin de donner un cadre juridique à ces outils de sélection complémentaires. Après sa proposition formalisée en juillet 2023, le vote du Parlement européen en février 2024, c'était au Conseil de l'Union européenne de trouver un consensus avant l'ouverture des trilogues (discussions entre les trois institutions).

Le Collectif en faveur de l'innovation variétale salue l'engagement de la Pologne depuis le début de sa Présidence pour parvenir à finaliser un consensus entre Etats membres. Créé en 2019 et représentant de nombreux acteurs des filières agricoles et alimentaires, ce Collectif souhaite la mise en place d'un cadre clair et fonctionnel permettant l'utilisation de l'édition génomique (NGT). En effet, la génétique est l'une des solutions pour relever les défis de la transition agroécologique et du changement climatique permettant de garantir une souveraineté alimentaire. Il paraît donc essentiel de pouvoir disposer de cette nouvelle méthode de sélection pour accélérer le développement de nouvelles variétés qui répondent à ces enjeux. Cela permettra de répondre aux attentes des consommateurs et des filières agricoles qui souhaitent donner accès à des produits sûrs, sains, durables et accessibles.

Les membres du Collectif se félicitent de la conclusion de cette étape importante. Ils espèrent désormais un dialogue constructif entre les trois instances européennes dans les prochains mois afin de proposer un projet de règlement rapidement.

Plusieurs sujets seront évoqués lors de ce trilogue mais le Collectif souhaite que le dispositif finalisé respecte la philosophie de la Commission européenne visant à considérer les plantes NGT¹ comme des plantes conventionnelles. En effet, l'agence européenne de la sécurité des aliments (EFSA) a accompagné depuis le début la réflexion de la Commission européenne pour ce projet de texte. En cohérence avec son avis de 2022¹, il est donc logique de ne pas stigmatiser ces plantes par rapport aux autres et de ne leur imposer ni traçabilité ni obligation d'étiquetage tout au long de la chaîne jusqu'au produit final.

¹ (<https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/7618>)

« Alors que les autres régions du monde autorisent déjà ces techniques sur leur territoire, l'Europe se donne une chance de limiter son retard en abordant une nouvelle étape du processus d'un règlement européen sur les NGT. Il est toutefois essentiel que le futur cadre réglementaire soit clair et fonctionnel pour développer des variétés, les cultiver et les intégrer dans le quotidien des filières. Il en va de notre souveraineté alimentaire dans un contexte international de fortes tensions » réaffirment les Présidents des organisations du Collectif en faveur de l'innovation variétale.

CONTACT – AGENCE GULFSTREAM COMMUNICATION

Vanessa LAI : 06 03 51 61 89

vlai@gulfstream-communication.fr

Chandni KUMAR

ckumar@gulfstream-communication.fr

A PROPOS DU COLLECTIF

Le Collectif pour l'innovation variétale regroupe de nombreuses organisations représentatives des agriculteurs et des filières agricoles et agro-alimentaires qui souhaitent valoriser l'intérêt de la sélection variétale pour répondre aux enjeux du changement climatique et de souveraineté alimentaire. Ce collectif s'est constitué en 2019, au moment où la nouvelle Commission Européenne se mettait en place et avait demandé dans un courrier que la France rejoigne les pays européens qui demandent une révision de la directive OGM 2001/18/CE afin de donner un cadre clair à l'utilisation des nouvelles techniques d'amélioration des plantes (NBT). L'ambition est de permettre à tous les acteurs de la chaîne agroalimentaire française de bénéficier des techniques innovantes de génomique et de développer leurs activités dans un cadre légal, prévisible et praticable, permettant aux membres du collectif de mener en confiance des projets d'innovation.

SIGNATAIRES

- Association générale des producteurs de blé (AGPB)
- Association générale des producteurs de maïs (AGPM)
- Association interprofessionnelle de la betterave et du sucre (AIBS)
- Association nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences Oléagineuses (ANAMSO)
- Association nationale des industries alimentaires (ANIA)
- Association nationale de la meunerie française (ANMF)
- Confédération Générale des planteurs de Betteraves (CGB)
- Fédération Nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- Fédération nationale des producteurs de plants de pommes de terre (FN3PT)
- Fédération nationale des agriculteurs Multiplicateurs de semences (FNAMS)
- Fédération nationale des industries des corps gras (FNCG)
- Fédération nationale de la production de semences de maïs et de sorgho (FNPSMS)
- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)
- Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (FOP)
- Interprofession de la filière céréalière française (INTERCEREALES)
- Industries de Première Transformation de l'Agriculture (IPTA)
- Jeunes agriculteurs (JA)
- La coopération agricole (LCA)
- L'Interprofession des semences et plants (SEMAE)
- Syndicat national des fabricants de sucre (SNFS)
- Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale (SNIA)
- L'Institut technique de la filière des huiles et protéines végétales, et de la filière chanvre (Terres Inovia)
- L'Interprofession des huiles et protéines végétales (Terres Univia)
- Union française des semenciers (UFS)
- Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT)
- L'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (VALHOR)